

# Journal of Rural and Community Development

## Métropoles—espaces ruraux, des réciprocitys sont-elles possibles? Éclairages à partir du cas de la Région Centre-Val de Loire en France

**Authors:** Abdelillah Hamdouch, & Jean-Paul Carrière

**Citation:**

Hamdouch, A., & Carrière, J.-P. (2022). Métropoles—espaces ruraux, des réciprocitys sont-elles possibles ? Éclairages à partir du cas de la région Centre-Val de Loire en France. *The Journal of Rural and Community Development*, 17(2), 54–80.

**Publisher:**

Rural Development Institute, Brandon University.

**Editor:**

Dr. Doug Ramsey

**Open Access Policy:**

This journal provides open access to all of its content on the principle that making research freely available to the public supports a greater global exchange of knowledge. Such access is associated with increased readership and increased citation of an author's work.



**BRANDON  
UNIVERSITY**  
Founded 1899



## **Métropoles—espaces ruraux, des réciproci- tés possibles ? Éclairages à partir du cas de la Région Centre-Val de Loire en France**

**Abdelillah Hamdouch\***

Université de Tours et UMR 7324 CITERES du CNRS

Tours, France

[abdelillah.hamdouch@univ-tours.fr](mailto:abdelillah.hamdouch@univ-tours.fr)

**Jean-Paul Carrière**

Université de Tours et UMR 7324 CITERES du CNRS

Tours, France

[jean-paul.carrière@univ-tours.fr](mailto:jean-paul.carrière@univ-tours.fr)

\*Auteur correspondant

### **Résumé**

Jusqu'à très récemment, les espaces de faible densité (en particulier ruraux) ont été considérés comme secondaires, au mieux comme réservoirs de ressources. Cette vision est aujourd'hui sévèrement critiquée ; d'une part, au vu des dégâts environnementaux, sociaux et humains que provoque l'urbanisation intensive ; d'autre part, en raison de la reconnaissance croissante des espaces de faible densité comme territoires à part entière offrant des espaces de travail et de vie de qualité, plus humains, plus solidaires. Cependant, si ces territoires deviennent de plus en plus attractifs pour des urbains en quête de tranquillité et de qualité de vie dans un environnement plus sain, cela ne signifie pas que la grande ville ou métropole ne présente pas des atouts et facteurs de dynamisme. Notre hypothèse est que le véritable défi est de concevoir des formes d'organisation et de gouvernance territoriale fondées sur les principes de solidarité, de cohésion et de coopération entre les différents types de territoires. L'article montre que de telles évolutions sont possibles, et en partie déjà à l'œuvre dans certaines régions, notamment la région Centre-Val de Loire (CVL) sur laquelle nous nous appuyons plus particulièrement. Sur la base d'un ensemble d'outils institutionnels de planification innovants et d'instruments plus spécifiques (comme les « contrats de réciprocité »), cette région a engagé une stratégie de développement régional au sein duquel les espaces ruraux, dans leur diversité, sont reconnus comme essentiels pour le développement régional et l'innovation locale. L'article montre comment un nouveau « paradigme » de développement régional plus équilibré et plus solidaire est probablement en train d'émerger en offrant une place plus visible aux espaces de faible densité.

**Mots-clés :** cohésion territoriale, « contrats de réciprocité », espaces ruraux, métropolisation, région Centre-Val de Loire (France).

## **Metropolises and Rural Areas: Are Reciprocal Relationships Possible? Insights From The Centre-Val de Loire Region in France**

**Abdelillah Hamdouch\***

Université de Tours et UMR 7324 CITERES du CNRS  
Tours, France

[abdelillah.hamdouch@univ-tours.fr](mailto:abdelillah.hamdouch@univ-tours.fr)

**Jean-Paul Carrière**

Université de Tours et UMR 7324 CITERES du CNRS  
Tours, France

[jean-paul.carrière@univ-tours.fr](mailto:jean-paul.carrière@univ-tours.fr)

\*Corresponding author

### **Abstract**

Until recently, spaces of low-density (especially rural spaces) were considered as being secondary, at best as “reservoirs” of resources feeding. Today, this vision is increasingly criticized. On the one hand, the environmental, social and human damages caused by intensive urbanization become more obvious. On the other hand, spaces of low density are more and more seen as territories by their own, offering high quality and more human working and living environments. Indeed, these spaces become more attractive for many urbans seeking more healthy and quiet places. This doesn't mean, however, that large cities and metropolises are to be significantly rejected or abandoned. Our hypothesis is rather that the real challenge is to design new forms of territorial organization and governance strongly based on solidarity, cooperation and cohesion principles at the regional level. The article shows that such new territorial approach is possible and already observable in various regions, especially the Centre-Val de Loire region (CVL) in France on which we focus more specifically. Using various innovative planning, institutional and more specific contractual instruments, such as “reciprocal contracts”, this region is engaged in a regional development strategy recognizing the crucial importance of rural and other low-density territories and their diversity for a more balanced, cohesive, innovative and sustainable regional development “for all”. The suggests that a new “paradigm” for regional development is probably emerging, which devotes a higher recognition and role to low-density spaces thanks to a more attention devoted to solidarity and cohesion endeavors.

**Keywords:** Centre-Val de Loire region (France), metropolization, "reciprocal contracts", rural spaces, territorial cohesion

## 1.0 Introduction

Les espaces ruraux ont longtemps été regardés comme des réservoirs de ressources au service des logiques d'urbanisation et de métropolisation (Guéringier et al., 2016; Bourdeau-Lepage, 2017; Hamdouch, 2020). D'une part, ces logiques sont aujourd'hui sévèrement critiquées au vu des dégâts environnementaux, sociaux et humains qu'elles infligent à nos sociétés et à leurs populations. D'autre part, comme le montrent plusieurs travaux critiques de la métropolisation considérée comme nécessaire et produisant systématiquement des effets territoriaux positifs (Bouba-Olga, 2019, 2021; Chauchefoin, 2020), les situations des 22 métropoles françaises sont contrastées en termes de dynamiques socioéconomiques et démographiques. *A contrario*, de nombreux territoires non métropolitains ont démontré leur capacité à engager et consolider les bases d'un développement endogène fondé sur leurs ressources et avantages spécifiques (Colletis & Pecqueur, 2018; Grimault, 2020a).

De fait, les territoires « en bonne santé » ne sont pas tous polarisés par des métropoles. Inversement, tous les territoires métropolitains ne connaissent pas une dynamique nécessairement positive, en particulier parce qu'ils n'échappent pas à des déséquilibres intra-territoriaux de caractère socioéconomique (Fondation Mutualia, 2020).

Au-delà, dans un contexte de défis sociétaux majeurs et de grandes mutations socioéconomiques, la contribution des espaces ruraux à un développement régional plus cohésif apparaît aujourd'hui décisive. Sans que cela soit pour l'instant clairement démontré<sup>1</sup>, certains en viennent même à se demander si la crise sanitaire actuelle ne pourrait pas constituer un « *accélérateur de démétropolisation* » (Désaunay, 2020), voire les prémices de « *la révolution que l'on attendait* » (Viard, 2021), avec une forme de « renaissance » des espaces ruraux et de leurs petites villes (Grimault 2020a). D'autres dimensions des espaces de vie, de production et de consommation, auparavant vues comme des adjouvants « exotiques » de la (grande) ville et de sa dynamique économique, apparaissent aujourd'hui de plus en plus essentielles (Hamdouch et al., 2017). L'accès à des services de proximité, à des paysages et aménités naturelles préservés, à un cadre de vie, de sociabilité et de solidarité plus « humain », bref à des lieux favorisant le « bien-être », constituent désormais des aspirations très perceptibles et croissantes de populations « revenues » du confort matériel de l'urbain dense et hyper-formaté.

De manière très significative, la nouvelle définition de type morphologique des territoires ruraux, proposée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Institut national de la statistique et des études économiques [INSEE]), et qui repose sur la grille communale de densité (Encadré 1), marque l'abandon d'une approche « en creux », car était jusque-là considéré comme

---

<sup>1</sup> De fait, comme le montre bien une étude récente (Le Plan Urbanisme Construction Architecture [PUCA], 2022) sur le supposé « exode urbain » en période de Covid-19 (étude portant sur les années 2019, 2020 et 2021), il n'y pas eu d'exode massif à partir des métropoles et grands centres urbains vers des territoires moins denses, mais un mouvement diffus entamé bien avant la pandémie vers des territoires déjà attractifs (notamment des villes petites et moyennes) : « [On] constate une grande stabilité des équilibres territoriaux précédant la crise : la France post-Covid qui se dessine reste marquée par la force des pôles urbains, la périurbanisation et l'attractivité des littoraux [...] On ne trouve pas les traces d'une réorientation géographique massive des populations à venir, et donc pas de recomposition majeure des flux vers des espaces isolés, hors des aires d'attraction des villes » (PUCA, 2022, p. 4). Et un peu plus loin (p. 8) : « Loin d'annoncer une revitalisation de toutes les campagnes, l'exode urbain peut tendre à accentuer les différences territoriales, entre les territoires attractifs—parfois en “surchauffe”—et des territoires qui le sont moins ». Toutefois, le fait est que nombre de petites communes rurales ont enregistré un volume de transactions immobilières inhabituelles en 2020 et 2021, ce que l'on peut imputer à un « effet Covid ».

rural un territoire qui n'est pas urbain (Bouba-Olga, 2021). Certes, cette définition sous-estime la diversité des ruralités (Vanier, 2020), mais elle est révélatrice d'un nouveau regard porté par la société tout entière sur des territoires à densité plus faible, inclus ou non dans les aires d'attraction des métropoles et des grandes villes.

*Encadré 1. La nouvelle définition de la ruralité selon l'INSEE.*

*Validée lors du Comité interministériel des ruralités (CIR) de 2020, la nouvelle définition de la ruralité s'attache au critère de la densité de la population pour mieux rendre compte de la diversité des territoires. Ainsi, sont considérées comme rurales les communes peu denses et très peu denses, à partir de la grille communale de densité de l'INSEE, et en cohérence avec les définitions européennes.*

*Cette classification reprend les travaux d'Eurostat en introduisant une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Ainsi, on distingue, parmi les communes peu denses, des communes très peu denses.*

*Cette seule caractéristique de l'espace rural ne permet pas d'en appréhender toutes les dimensions. Il faut y associer des critères de type fonctionnel, notamment le degré d'influence d'un pôle d'emploi. Ainsi, quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent, permettant de définir statistiquement un continuum allant des espaces les plus isolés et peu peuplés jusqu'aux espaces ruraux les plus urbanisés.*

*Source : INSEE, 2021.*

Pour autant, notre conviction n'est pas que la grande ville ou métropole ne présente pas des atouts et facteurs d'attractivité et de dynamisme propres. Les agglomérations urbaines importantes resteront des espaces essentiels en termes d'infrastructures, d'équipements et de services. Cependant, plusieurs travaux tendent à relativiser ces « privilèges » des grandes agglomérations (Viard, 2021), voire à parler de « mythe » en matière d'innovation métropolitaine (Shearmur, 2014), et soulignent le rôle de « l'innovation locale » (Klein et al., 2016), ou encore plaident « pour un nouveau récit territorial » (Bouba-Olga, 2019).

Notre hypothèse est plutôt que le véritable enjeu réside dans la nécessité de concevoir des formes d'organisation territoriale au sein desquelles de nouveaux principes pourraient soutenir un développement territorial fondé sur les principes de solidarité, de cohésion socio-territoriale, de coopération et de « qualité de vie pour tous », et non plus seulement ou exclusivement sur les principes d'efficacité et de productivité associés à la grande ville.

Par suite, il convient de reconnaître aux espaces ruraux leur caractère de *territoires à part entière*, dotés de qualités intrinsèques leur permettant d'envisager un développement essentiellement endogène (Grimault, 2020a), et indépendant de la dynamique des grandes agglomérations. Cette reconnaissance peut trouver appui sur la « théorie de la ressource spécifique » (Gumuchian & Pecqueur, 2007; Janin et al., 2015; Colletis & Pecqueur, 2018). Selon V. Grimault (2020b) : « Le monde rural sous-estime son potentiel et ses réussites et s'interdit [...] de croire en ses ressources pour le futur ». Si les territoires ruraux ont besoin des métropoles, la réciproque devient chaque jour plus évidente, pour les aménageurs comme les citoyens.

Un changement de « paradigme » s'impose donc dans l'appréhension des relations entre territoires différents mais spatialement interreliés, en dépassant

les visions et approches fondées sur la compétition, la dépendance ou la domination pour aller vers des organisations territoriales permettant des complémentarités, des réciprocités et des coopérations renforcées en termes de développement économique et social, de préservation de l'environnement, de la biodiversité et des ressources, et de construction d'espaces de vie viables (CGET, 2018; Grimault, 2020). Ce changement de perspective revêt un enjeu tout particulier lorsque l'on s'interroge sur les relations entre nature et ville (Bourdeau-Lepage, 2017; Carrière et al., 2021a, 2021b).

Cela implique des évolutions substantielles, des « transitions » (Bouisset & Vaucelle, 2020) au niveau des « règles du jeu » (mentalités, représentations, habitudes, normes de comportement..., en plus des structures institutionnelles formelles et légales). Un tel changement nécessite de nouveaux leviers d'action s'appuyant sur l'innovation institutionnelle et sociale (Moulaert et al., 2013; Forest & Hamdouch, 2015; Hamdouch et al., 2017; Nyseth & Hamdouch, 2019; Hamdouch & Nyseth, 2022) comme sur l'initiative individuelle et collective, la délibération démocratique, l'expérimentation, l'auto-organisation et le « droit à la différence », bref, sur des formes de rationalité et des dynamiques de coordination plus sociales et « systémiques » (Hamdouch, 2005 ; Hamdouch & Zuindeau, 2010a, 2010b; Carrière et al., 2016).

Cet article entend montrer que de telles évolutions sont possibles et en partie déjà à l'œuvre dans certaines régions françaises, notamment la région Centre-Val de Loire (CVL) sur laquelle nous nous focalisons plus particulièrement. En effet, en complément d'outils institutionnels de planification régionale (dont le SRADDET, Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires) et locale (dont le SCoT, Schéma de cohérence territoriale,) qui visent à limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels (objectif de zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050<sup>2</sup>), la région CVL s'est dotée de dispositifs spécifiques, tels que les contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST), en vue de favoriser un développement régional au sein duquel les espaces ruraux, dans leur diversité, sont reconnus comme essentiels, tout en accordant une place importante à l'initiative, l'expérimentation et l'innovation locale.

Il s'agit de mettre en évidence les expérimentations observables au sein des territoires ruraux de la région CVL, en s'appuyant sur des échanges avec une multiplicité d'acteurs locaux, sur des recherches en cours, et sur la réflexion sur le « Devenir des ruralités à l'horizon 2050 » menée au sein de la Section prospective du CESER de la région CVL (Conseil économique, social et environnemental régional, la deuxième assemblée régionale, représentative de la « société civile organisée » qui émet des avis sur toute mesure de politique régionale). Un focus tout particulier portera sur les contrats de réciprocité passés entre Tours Métropole Val de Loire (TMVL) et 10 communautés de communes semi-rurales du département d'Indre-et-Loire, en soulignant le caractère institutionnellement innovant de ce nouveau dispositif de coopération interterritoriale entre espaces urbains et ruraux.

---

<sup>2</sup> Objectif inscrit dans la loi 2021 – 1104 du 22 août 2021, dite « Loi climat et résilience ». La loi pose en son article 191 le principe d'une diminution de 50% de la consommation des terres agricoles, naturelles ou forestières à l'horizon 2031 par rapport à celle de la décennie précédente, et d'une absence totale d'artificialisation des sols en 2050, cet objectif devant être intégré dans les documents de planification régionale (SRADDET) et locale (SCoT et PLU) (Journal officiel de la République française [JORF], 2021)

## 2.0 La Région CVL, une région à dominante rurale avec de forts enjeux de cohésion territoriale

### 2.1 La région Centre-Val de Loire, trois espaces de développement inégal peu articulés les uns aux autres

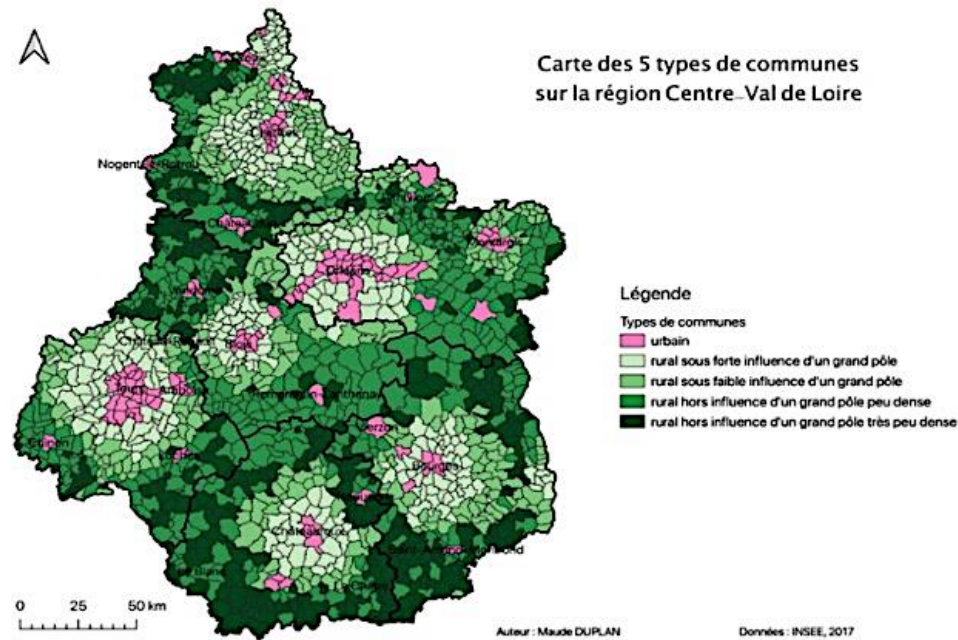
La région CVL, forte de 2 580 000 habitants, regroupe aujourd’hui 6 départements français et 1757 communes, dont 92% (88% en France entière) sont rurales et rassemblent 49% (33% en France entière) de la population régionale (Figure 1 et Figure 2). Sa densité démographique (65 habitants/km<sup>2</sup>) est largement inférieure à celle du pays (115 habitants/ km<sup>2</sup>).

Figure 1. La région CVL : types d’espaces ruraux et aires d’attraction des villes en 2017.





Figure 2 : Carte des cinq types de communes sur la région Centre Val de Loire.



Remarque : Une région fortement rurale comportant deux pôles urbains majeurs de près de N500 000 habitants chacun, les métropoles d'Orléans et de Tours, et 92% de communes rurales.

Source : Réalisée par M. Duplan et J.-P. Carrière à partir de données de Porte (2021).

Son fonctionnement spatio-économique résulte de sa position à l'interface de trois espaces profondément différents (Figure 3). Au nord, Paris et l'Île-de-France constituent l'une des zones d'activité majeures à l'échelle mondiale. À l'ouest, la région est à proximité des espaces littoraux de l'Arc atlantique, en forte croissance démographique. Au sud et au sud-est, certains territoires de la région, à faible densité, s'inscrivent dans la « diagonale du vide » (Carrière et al., 2020, p. 22–23).

Les territoires de la région, par leurs dynamiques propres, témoignent de ces influences externes et de l'importance de l'armature urbaine régionale. La population des couronnes des huit grandes agglomérations de la région, dont les métropoles de Tours et d'Orléans, progresse davantage que partout ailleurs. Globalement, les principales villes de la région et leurs aires d'influence concentrent désormais les trois quarts de la population régionale. Or, le maillage urbain du Centre-Val de Loire est nettement plus intense dans la partie nord de la région, et sur l'axe de la Loire, le « corridor ligérien », véritable épine dorsale de la région. De plus, les aires d'influence des agglomérations d'Orléans et surtout de Tours s'étendent à l'ensemble de leurs départements respectifs et même au-delà<sup>3</sup>.

Au nord de la région, les franges franciliennes forment une écharpe qui intègre les agglomérations de Dreux et Chartres en Eure-et-Loir, de Pithiviers et de Montargis dans le Loiret. Cet espace, voisin des deux départements franciliens des Yvelines

<sup>3</sup> Par aires d'influence, nous faisons seulement référence à la capacité des agglomérations importantes à offrir des infrastructures et services de haut niveau en matière d'éducation, de santé, de loisirs, et donc à leur attractivité (en termes de proximité et d'accessibilité) à la fois pour des résidents de communes moins denses (villes petites et moyennes, espaces périurbains, espaces ruraux) et pour les entreprises. Au-delà du zonage opéré par l'INSEE (qui peut être critiqué), l'aire d'influence des grandes agglomérations constitue surtout une réalité territoriale face à des enjeux socioéconomiques de plus en plus prégnants (vieillesse de la population, besoins de formation, services aux entreprises).



et de l'Essonne, est profondément marqué par l'influence de Paris. L'histoire économique de cet espace a également profité du desserrement d'activités consommatrices de foncier. Globalement, la dynamique du marché de l'emploi local est positive et la croissance démographique de ces franges repose sur des arrivées très nombreuses de nouveaux ménages venant d'Île-de-France.

Au cœur de la région, la Loire a structuré un axe de peuplement central dont le réseau de villes est organisé entre (avec Blois notamment) et autour des deux métropoles d'Orléans et Tours. Les navettes domicile-travail au sein de l'axe continuent à se renforcer. Si la dynamique de l'emploi est globalement positive pour le corridor ligérien, elle reste plus fragile à l'est pour Orléans.

La croissance démographique est importante sur l'ensemble de cet axe, que ce soit du fait du solde naturel ou du solde migratoire. Les deux métropoles jouent un rôle majeur dans cette croissance, dépassant désormais les 300 000 habitants au cœur d'aires urbaines, qui, elles-mêmes, excèdent (Tours) ou approchent (Orléans) les 500 000 habitants. De fait, elles assurent l'essentiel de la progression démographique régionale, alors que des territoires extérieurs aux espaces métropolitains subissent un déclin de leur population.

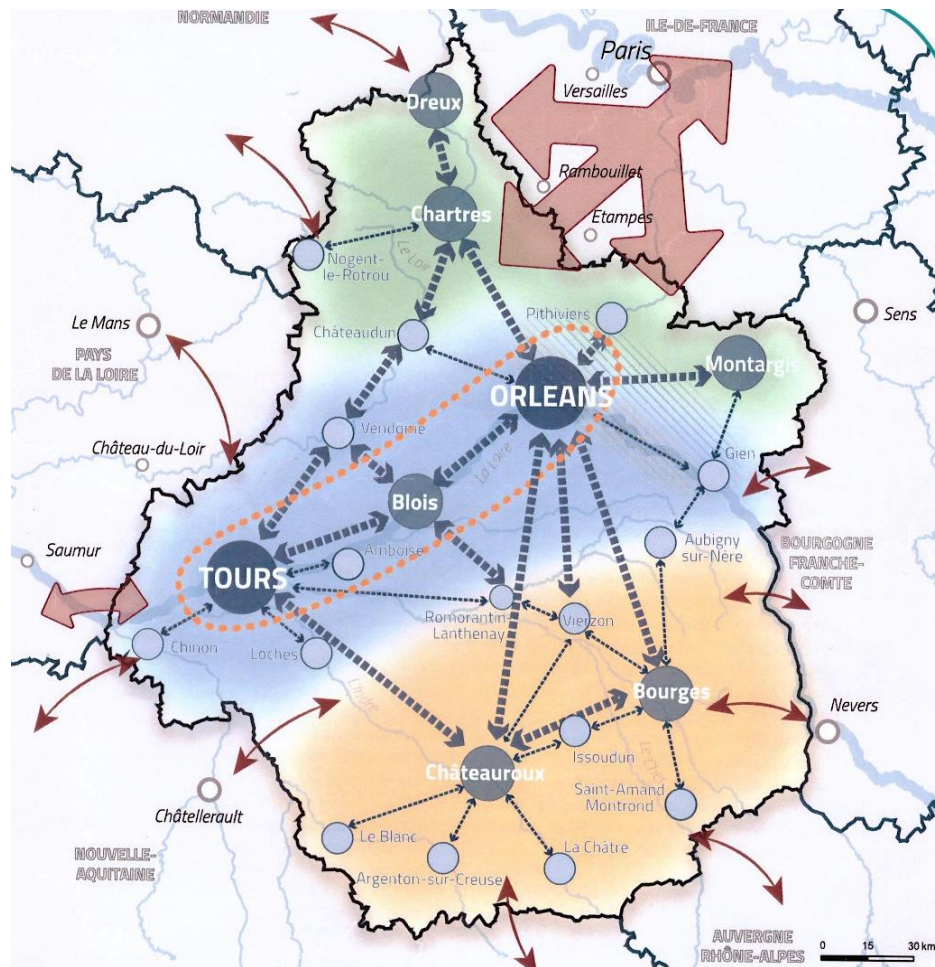
Les deux départements du Berry, au sud de la région, présentent une situation plus délicate. Les 222 232 habitants de l'Indre et les 304 256 du Cher connaissent un déclin démographique continu (entre - 0,3% et - 0,6% chaque année). La densité de population y est souvent très faible (moins de 30 habitants/km<sup>2</sup>). L'évolution des emplois y est globalement orientée à la baisse. Pour autant, ces deux départements accueillent aussi des entreprises qui se développent, notamment dans la périphérie des villes moyennes de Bourges, de Vierzon, d'Issoudun et de Châteauroux. En dépit d'un fort ressenti de « délaissement du territoire » (Taulelle, 2012), on se doit de constater aussi de belles réussites de développement endogène, sans appui quelconque des métropoles ou de la région, dans ce sud régional soumis globalement à un processus de déclin démographique et de marginalisation. On peut y repérer des initiatives significatives de développement destinées à valoriser des ressources locales matérielles ou immatérielles. Mais force est de constater que ces initiatives, aussi innovantes qu'elles puissent être, ne suffisent pas à inverser les dynamiques récessives qui affectent ces territoires du sud de la région.

Chacun de ces trois grands sous-espaces régionaux entretient des liens avec son environnement géographique immédiat. Les navettes domicile-travail vers l'Île-de-France sont particulièrement intenses depuis les franges franciliennes, mais également au départ des deux métropoles. 70 000 personnes vont ainsi travailler chaque jour dans la région parisienne, quand 10 000 navetteurs viennent travailler dans l'autre sens en région CVL.

En revanche, les navettes entre les trois grands sous-espaces sont particulièrement modestes. Par exemple, moins de 200 personnes se déplacent depuis l'une des agglomérations de Vierzon ou Orléans pour aller travailler dans l'autre. De même au nord, seules 300 personnes font le trajet quotidien entre les agglomérations de Chartres et d'Orléans.

Tous ces éléments justifient le constat d'une tripartition de fait de la région, et d'une faible articulation entre les trois composantes du territoire régional, ce que la « vision spatiale » de la région proposée par le SRADDET de 2018 (Région Centre-Val de Loire, 2020) met en exergue (Figure 3).

Figure 3. La tripartition de la région CVL selon la vision spatiale du SRADDET 2018.



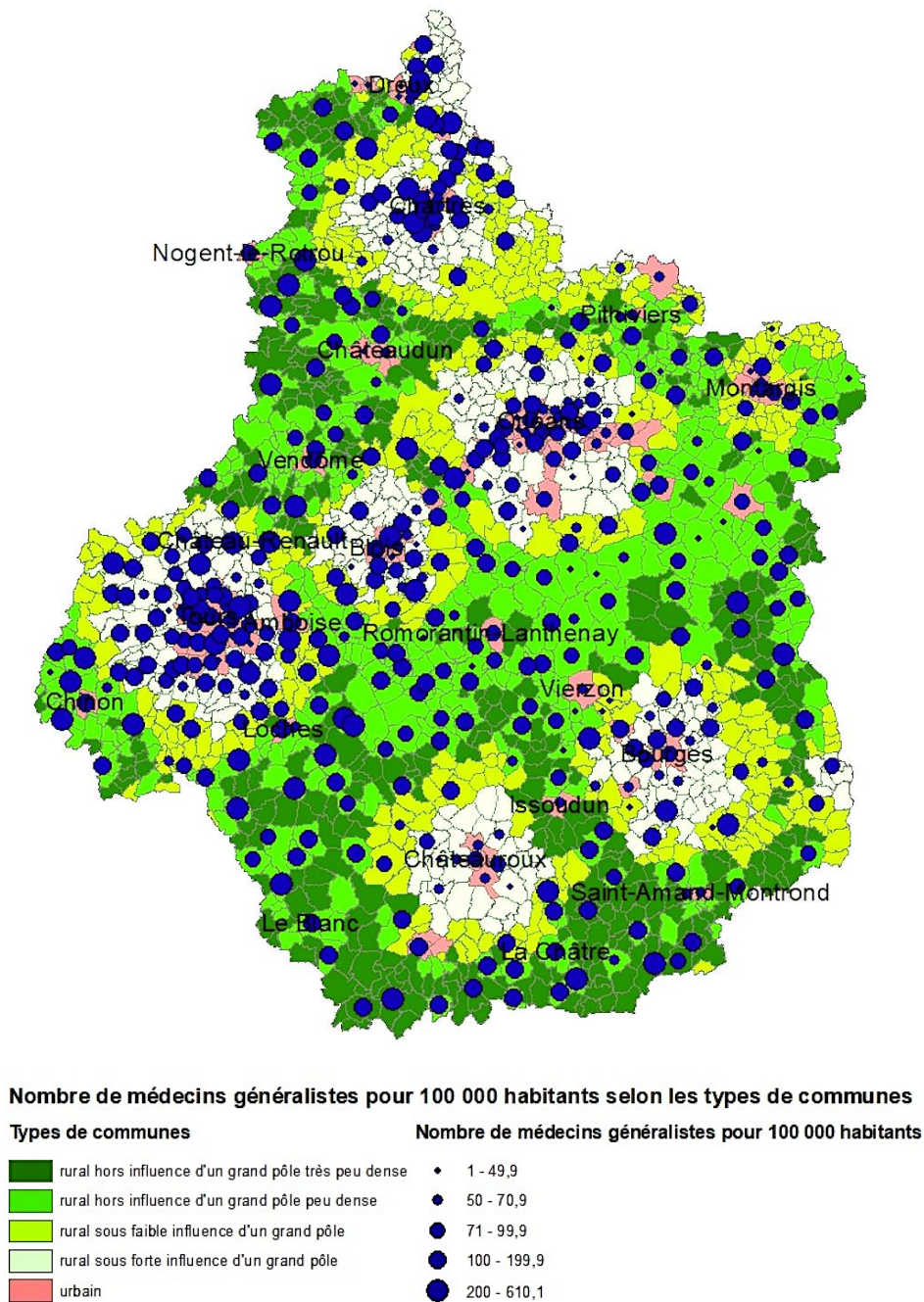
Source : Centre-Val de Loire (2020, p. 41).

Dans ce contexte de fragmentation territoriale, les deux métropoles peuvent se définir comme deux jeunes collectivités, aux fonctions métropolitaines encore incomplètes et à visibilité limitée, sous l'influence directe de l'Île-de-France (Carrière et al., 2020, p. 19–34), et jusqu'à présent peu engagées dans une mise en valeur de leurs complémentarités. Parallèlement, leur articulation avec les territoires moins densément peuplés de la région peut être interrogée.

## 2.2 Au sein de la Région CVL, des mesures de soutien aux territoires ruraux multiples, mais qui ne permettent pas de résorber complètement la fracture territoriale

S'il faut s'affranchir d'une approche binaire qui dénonce parfois de façon unilatérale « l'abandon de la France périphérique » et des campagnes par l'action publique, il est en revanche avéré que la tendance à la concentration des activités et des populations dans certaines villes ou certains espaces fortement attractifs et hautement accessibles (littoraux, bords de fleuve...) crée des inégalités primaires de développement. Ces dernières se matérialisent par des revenus plus faibles et un socle de services publics très insuffisant pour répondre aux besoins du quotidien, notamment en matière de santé, comme cela est patent dans la région CVL (Figure 4).

Figure 4. La désertification médicale en milieu rural en région CVL.



Source : Réalisée par A. Kressman, dans Caillaud, Duplan & Kressman (2021).

Face à cela, les pouvoirs publics européens, nationaux et régionaux ont mis en œuvre un grand nombre de dispositifs de soutien aux territoires ruraux dont on peut se demander s'ils sont à la hauteur des enjeux, suffisamment efficaces, cohérents et articulés (voir Encadré 2), ceci d'autant plus que les territoires ruraux subissent de fortes inégalités en termes de dotation globale de fonctionnement de l'État, ou de non prise en compte des effets de la superficie de leurs territoires. L'exemple de la région CVL nous apporte là aussi des éléments de réponse.

Encadré 2. Principaux dispositifs de soutien aux territoires en France.

*Les aides européennes*

*L'aide de l'Union Européenne (UE) aux territoires ruraux, via le programme LEADER, un des axes du Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), est gérée depuis 2014 par les Conseils régionaux. Ces derniers sélectionnent des Groupes d'Action Locaux (GAL) composés d'acteurs publics et privés pour élaborer des projets de développement rural éligibles au FEADER. De 2014 à 2020, 340 GAL ont été mis en place. Ils sont portés soit par des intercommunalités, soit par d'autres entités territoriales, comme des Parcs Naturels Régionaux ou des « Pays » (ensembles formés d'une petite ville et de sa zone d'influence géographique, s'organisant en « territoires de projet »).*

*Les soutiens de l'État*

*Le soutien de l'État aux territoires ruraux s'exprime de façon multiple (Davezies, 2021) et fait appel aux mécanismes classiques de redistribution, via les prélèvements obligatoires et les transferts sociaux, ce qui explique une tendance séculaire à la réduction des inégalités régionales (Bonnet et al., 2020). Mais cela n'empêche pas le déclin des services publics comme privés, la marginalisation et le vieillissement des populations, et l'enclavement géographique dans les territoires les plus en difficulté. C'est ce qui justifie le besoin d'interventions publiques contractuelles, dont la tradition a été initiée par l'État français à la fin des années 1960. C'est à cette époque que furent lancés les premiers « Contrats de pays », suivis par d'autres formules de contractualisation.*

*Plus récemment, l'État a mis en place en 2016 une politique de « Contrats de ruralité » et de contrats « Action Cœur de Ville » au bénéfice des villes moyennes, ou encore « Petites villes de demain » en parallèle des Pactes État-métropoles, eux aussi lancés en 2016. Le principe des contrats de ruralité repose sur le soutien apporté à des projets intercommunaux à une échelle infra-départementale. Fin 2018, 485 contrats de ruralité avaient pu être signés dans l'ensemble des Régions françaises.*

*Selon Doré et Chahid (2019), ces contrats ont suscité une appréciation globalement positive de la part des acteurs de terrain. Ils ont permis un dialogue entre intercommunalités et État, et, parallèlement, de renforcer les projets de territoire en ouvrant de nouveaux thèmes d'action, comme la transition écologique.*

*C'est pour unifier et rendre plus efficiente cette politique de contractualisation que l'État a décidé en 2020 de renouveler le dispositif en créant une nouvelle agence, l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) chargée, entre autres missions, de négocier avec les territoires locaux des « Contrats de Relance et de Transition Écologique » (CRTE), au bénéfice non exclusif des zones rurales. Les 833 CRTE lancés pour la période 2020-2026 remplacent donc tous les types de contrats impliquant l'État.*

*Les aides régionales*

*La pratique contractuelle s'est généralisée à l'échelle régionale à la suite des Lois de décentralisation des années 1980 transformant les régions en collectivités territoriales de plein exercice. Les réformes successives, dont celle de 2015, ont renforcé la compétence des Régions en matière d'Aménagement du territoire, les amenant à leur tour à s'engager dans des politiques contractuelles de soutien aux territoires locaux. La réforme régionale de 2015 s'est conclue par une diversification des partenariats, des méthodes et des contenus des Contrats régionaux sous diverses appellations, propres à chacune des Régions.*

Tous les dispositifs de soutien aux territoires ruraux sont mobilisés au sein de la région CVL. Cette dernière n'est pas en reste pour faire appel aux dotations européennes, puisqu'elle arrive au 3<sup>e</sup> rang national, avec 23 GAL (groupes d'action locaux) pour l'agenda 2014-2020 (Doré, 2020a, p. 549). Ceci est déjà en soi l'indice d'un degré élevé de ruralité. Les thématiques prioritaires retenues, en région CVL comme dans la plupart des régions françaises, concernent les services, la transition énergétique, le tourisme et l'économie locale, le patrimoine et les circuits courts de l'alimentation.

Parallèlement, la région CVL a consommé 4,6% de l'enveloppe nationale dédiée aux contrats de ruralité, soit plus que son poids démographique. Depuis 2020, 59 CRTE (contrats de relance et de transition écologique) y ont été signés, associant pour leur grande majorité l'État avec un seul établissement public de coopération intercommunale, avec le souci de faire converger les périmètres des contrats de l'État et ceux de la région.

La région CVL s'est engagée dans une politique propre de contractualisation en signant des contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) d'une durée de 6 ans, avec 23 « bassins de vie » (regroupements d'intercommunalités, elles-mêmes réunissant plusieurs communes), en vue de mener une politique « forte » d'aménagement de son territoire. À l'exception de la Corse, elle se situe au premier rang des régions françaises en pourcentage et en euros dépensés par habitant pour l'aménagement de ses territoires, y consacrant 7,6% de son budget en 2017 (DGCL, 2017). Certains bassins de vie du sud régional peuvent être qualifiés de très ruraux, même s'ils sont polarisés par une petite ville. Les contrats sont fléchés pour l'essentiel vers les grandes priorités régionales : revitalisation des centres-bourgs, transports locaux, transition écologique, santé. Les subventions régionales sont soumises à des clauses d'écoconditionnalité et d'insertion sociale pour tout projet d'un montant supérieur à 500 000 euros. Les CRST peuvent aussi inclure, au titre de l'aide à l'ingénierie des projets de territoire, le financement d'agents de développement. La question de l'articulation de ces contrats avec ceux de l'État, les nouveaux CRTE, ne manquera pas de se poser à terme.

Tous les dispositifs européens, nationaux et régionaux procèdent, en Centre-Val de Loire, comme ailleurs, d'une démarche « descendante », du « plus fort vers le faible », en dépit des procédures de nature contractuelle. De plus, en se référant aux travaux de Courcelle et al. (2017) sur la place des services publics dans les territoires à faible densité de moins de 30 habitants au km<sup>2</sup> (en particulier dans le département très rural de l'Indre au sud de la région CVL), on ne peut que constater que la politique nationale de révision générale des politiques publiques (RGPP), initiée en 2007, a eu des effets négatifs considérables, entraînant le sentiment de « délaissement des territoires » évoqué plus haut). La RGPP a provoqué un « effet boule de neige » induit par son application sectorielle et cumulative dans les territoires à faible densité qui ont vu les services régaliens (poste, écoles, gendarmeries, tribunaux, équipements de santé) impactés par des mesures de rationalisation et parfois disparaître complètement.

De fait, les politiques de soutien évoquées ci-dessus ne suffisent pas à inverser ces tendances et à compenser leurs conséquences sur les bases du développement local de ces territoires. Ceci, même si de nombreuses enquêtes mettent aussi en évidence dans ces mêmes territoires de fortes innovations émanant de la société civile permettant, avec l'appui de l'UE (programme LEADER), de l'État ou de la région, de relancer une offre de services non régaliens (par exemple, en matière socio-culturelle ou de mobilité).



*In fine*, si le soutien aux territoires ruraux de la France est à la fois important et diversifié, il ne résout pas vraiment la question d'un développement régional intégré et plus cohésif articulant dynamiques métropolitaines et logiques territoriales rurales.

Par suite, pour penser la redynamisation de l'espace rural, on peut s'interroger sur la possibilité d'une approche coopérative non tutélaire associant les territoires, basée sur un *principe de réciprocité* entre métropoles et territoires à faible densité.

### **3.0 La réciprocité, un nouveau paradigme de l'action publique aux échelles régionale et locale ?**

La région CVL est confrontée à un véritable défi de sauvegarde de sa cohésion, voire de son identité et de sa survie en tant qu'entité territoriale. Ceci pourrait ne pas paraître si fondamental *a priori* : en 2015, l'État n'a-t-il pas hésité à revoir le découpage régional de la France sans toutefois modifier les limites de la région CVL ? En réalité, en arrière-plan de la recherche d'une plus grande cohésion territoriale affichée par l'État, c'est bien d'une cohésion sociale mise à mal par des disparités de développement socioéconomiques accentuées qu'il s'agit. La Section prospective du CESER, à travers ses 4 scénarios des effets de la métropolisation à l'horizon 2050 (Carrière et al., 2020), a ainsi mis en évidence la possibilité d'une dissolution formelle de la région sous l'effet d'une exacerbation des disparités intrarégionales de développement, et donc de mise en cause de sa durabilité, dans tous les sens du terme.

Notre présupposé est que la cohésion sociale régionale ne peut être préservée sans que s'instaurent entre des territoires aussi contrastés que les métropoles et les territoires ruraux des *relations de réciprocité*, sous l'impulsion de l'institution régionale, sans nécessairement passer par la labellisation de l'État.

#### **3.1 Une région confrontée à des défis globaux menaçant sa cohésion**

Dans un contexte de transformation socio-spatiale marqué par le diptyque mondialisation – métropolisation, qui s'accompagne d'un processus d'institutionnalisation de métropoles à peu près généralisé à travers le monde (Tellier & Vainer, 2012), en Europe (Carrière, 2012) et en France, avec les lois récentes portant création de 22 métropoles (Carrière et al., 2020), le développement territorial durable s'impose comme une nécessité à l'échelle de la société globale, tout comme il se doit de répondre à des exigences environnementales de plus en plus fortes (Carrière et al., 2016). La région CVL, à fortes composantes rurales, n'échappe pas à ces exigences.

Selon les réponses apportées, les changements globaux induiront des dynamiques territoriales pouvant aussi bien relever d'un développement soutenable que de scénarii « catastrophe ». Par exemple, une modification du régime des eaux du bassin de la Loire entraînant des alternances de sécheresse aiguë et d'inondations centennales remettrait en cause les bases mêmes du développement de la région, en particulier son système productif et des secteurs-clés tels que l'agriculture (céréales et viticulture) et le tourisme, notamment. Ce dernier s'appuie sur un patrimoine naturel et paysager (notamment le Val de Loire, classé au patrimoine mondial par l'UNESCO), mais également culturel de grande valeur (les Châteaux, l'héritage de la Renaissance...); la région jouit ainsi d'une importante attractivité touristique à l'échelle internationale, les touristes étrangers représentant 26,5 % des 8,3 millions de nuitées réalisées dans les hôtels et campings de la région, en 2019 (INSEE, 2020).

Les enjeux de transition écologique sont particulièrement importants dans les territoires les moins denses, potentiellement très attractifs (notamment par leur qualité paysagère et leur proximité relative de la région parisienne) pour des populations urbaines en quête d'une nouvelle ruralité dans un contexte post-pandémique. Ainsi, un phénomène émergent de « birésidentialité » est de plus en plus repérable sur les marchés foncier et immobilier de la région.

Ainsi, en suivant Gilli (2015), Doré (2020b) et Mainet & Rieutort (2021), la question des interactions entre métropoles et territoires ruraux nous paraît éminemment stratégique pour un développement cohésif et durable du territoire régional, en particulier dans une région comme CVL avec 9 communes sur 10 et près d'un habitant sur deux qui peuvent être qualifiés *lato sensu* de « ruraux » (INSEE, 2021). Le développement régional du Centre-Val de Loire dépend donc étroitement du devenir de « ses » ruralités, lui-même largement tributaire de l'évolution des rapports entre métropoles et territoires extra-métropolitains. Les scénarios prospectifs à l'horizon 2050 du CESER – CVL nous en fournissent une claire illustration (Carrière et al., 2020).

Par suite, le développement des territoires ruraux, encore souvent pensé en simples termes de préservation de milieux menacés de dépérissement, répond bien à un enjeu de cohésion, qui concerne aussi bien le territoire régional que ses métropoles. Une métropole est largement tributaire de son *hinterland*, et ne pourra exercer ses fonctions de centralité pour renforcer son attractivité et sa visibilité sans recherche de synergies avec les territoires qui l'environnent. L'idée d'un « ruissellement » univoque des métropoles vers les territoires est démentie par les faits (Chauchefoin, 2020), tandis que les tendances à des concentrations non maîtrisées se révèlent antinomiques avec la perspective d'un développement plus durable, ne serait-ce que du fait de « déséconomies » externes liées à des effets de « siphonage » des territoires; cela, alors même que les territoires ruraux disposent de potentialités et de ressources de proximité à valoriser dans un projet de territoire régional intégré.

Les métropoles ont donc elles-mêmes besoin des « apports » de ces territoires, par exemple en termes de fonction résidentielle, car elles voient les prix de l'immobilier et du foncier augmenter dans les centres-villes et subissent des phénomènes de congestion spatiale. Les bourgs et villages peuvent aussi offrir une solution à l'impératif de lutte contre l'étalement urbain et du « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050 grâce à l'importance du bâti vacant dont ils disposent. Autre avantage, qui n'est pas le moindre quand s'affirme de plus en plus chez les citadins un « désir de nature », les espaces de moindre densité offrent des aménités naturelles pour les résidents des métropoles (espaces de loisirs et récréatifs) et améliorent leur accès à des ressources alimentaires de proximité (circuits courts).

Dans la région CVL, le risque de voir le corridor ligérien, en particulier ses deux métropoles, agréger l'essentiel des forces vives de la région au détriment des territoires les plus ruraux du sud est bien réel. Dans les départements du Cher et de l'Indre, de belles initiatives de développement local sont engagées (par exemple, le Pays de la Châtre dans l'Indre qui assure sa promotion touristique en valorisant son image associée à George Sand, qui en a magnifié les paysages et la culture locale). Mais les dynamiques à l'œuvre restent globalement marquées du sceau du déclin, que viennent accentuer le départ des populations les plus jeunes, la disparition de nombreux services publics de proximité et une offre de moyens de déplacement déficiente.

Face à un tel scénario tendanciel, des changements de paradigme s'imposent dans la conception même des relations interterritoriales et des actions de



politique publique. En effet, l'aménagement du territoire régional ne doit plus être fondé sur une vision caduque de l'opposition villes – campagnes. Il doit désormais tenir compte simultanément de la réalité du fait métropolitain et des transitions à l'œuvre dans les territoires ruraux; comme par exemple la redécouverte par les « néoruraux » d'une habitabilité renouvelée et la proximité d'éléments naturels attractifs, ou encore l'essor d'activités récréatives et culturelles spécifiques facilitant l'accueil de nouvelles populations et laissant espérer une véritable résilience rurale<sup>4</sup>.

Au sein de la région CVL, le monde rural est engagé dans des transformations significatives sous l'effet de forces centripètes dont bénéficient Tours et Orléans, mais aussi centrifuges, dont il faut réévaluer l'importance. Si les emplois restent très majoritairement concentrés le long de l'axe ligérien et dans les métropoles, nombre de territoires ruraux cherchent à renforcer leur « habitabilité » pour tirer parti de la déconcentration des populations et des revenus que la pandémie pourrait accentuer. C'est cette stratégie qui conduit notamment, dans de nombreux projets de territoires ruraux, à mettre l'accent sur les services de mobilité (un territoire rural ne peut être attractif que si l'on peut en sortir au quotidien), sur l'amélioration de la connectivité numérique (très haut débit), et sur le développement d'activités récréatives et culturelles. Un nouveau rural ne s'imposera pas, non plus, sans un renforcement de l'offre de services à la population (ce qui légitime, par exemple, l'implantation par la région de 150 maisons pluridisciplinaires de santé et le recrutement de 300 médecins salariés pour pallier la désertification médicale des territoires ruraux) et, surtout, sans un redéploiement d'activités productives (autres qu'agricoles).

Or, un tel nouveau est inenvisageable sans un véritable partenariat avec les deux métropoles ligériennes, qui peuvent apporter aux intercommunalités rurales des ressources humaines et financières, dans le cadre de contrats de réciprocité qui se démarquent d'une logique de guichet et d'assistance. Comme le souligne le CESER, « le défi en la matière est de sortir d'une simple logique compensatoire et réparatrice pour parvenir à valoriser les potentialités des territoires non métropolitains, en raisonnant plus en termes d'ancrage que de recherche d'une attractivité devenue quelque peu mythique » (Carrière et al., 2020, p. 91).

De leur côté, les territoires non métropolitains ont la nécessité de concevoir des projets de territoire réalistes, adaptés à leurs périmètres, incluant une démarche participative qui associe l'ensemble des acteurs et usagers locaux à la conception du projet. Dans ce cadre, les territoires ruraux, y compris les plus excentrés et les moins denses du sud, ont la possibilité de développer une offre alternative au recours à la métropole pour nombre d'activités innovantes (en particulier celles permises par la transition numérique et la fibre optique) et de services dits « de base ». Il leur appartient de valoriser leurs ressources spécifiques, entre autres leur patrimoine matériel et immatériel et les aménités paysagères et naturelles. C'est à partir de tels projets que « les territoires pourront s'engager dans un processus de coopération avec les métropoles, en échappant au syndrome de la satellisation et aux relations de vassalité » (Carrière et al., 2020, p. 91).

---

<sup>4</sup> L'époque des années 1970, où des populations d'origine urbaine venaient s'installer avec une volonté d'expérimentation de nouvelles formes communautaires basées sur le « retour à la terre », est aujourd'hui révolue. Désormais, le qualificatif, toujours employé, de néoruraux s'applique plus à des nouveaux habitants, venus des villes, recherchant un cadre de vie répondant plus à des aspirations individuelles et de nouvelles sociabilités en créant de nouvelles activités économiques extra-agricoles (commerces) et/ou associatives, tout en s'impliquant le cas échéant sur le terrain politique local (au sein des conseils municipaux). Certains auteurs en viennent même à observer les prémices d'une « gentrification rurale » (Tommasi, 2018).

### **3.2 Les contrats de réciprocité métropoles – territoires ruraux: Une expérience pionnière en Centre-Val de Loire**

L'amorçage du dialogue entre métropoles et territoires reste encore timide en France. Il prend la forme d'un volet dédié à la coopération métropolitaine du Pacte État-métropoles de 2016—le paradoxe étant ici que c'est sous l'injonction de l'État que se met en place cette coopération—ou encore de la signature partenariale de Contrats de réciprocité permettant des coopérations multithématiques entre métropoles et territoires proches. Comme l'indique le rapport du CESER—CVL (Carrière et al., 2020, p. 35), « la notion de devoir métropolitain s'affirme vis-à-vis des territoires voisins par incitation institutionnelle ou plus spontanément par volontarisme politique local ».

Les contrats de réciprocité ont été expérimentés en France dans 7 métropoles (sur 22), dont celle de Tours.

En réalité, la plupart des métropoles ont un périmètre restreint ayant sans doute vocation à s'agrandir à terme: ainsi les métropoles de Tours et d'Orléans n'englobent chacune que 22 communes, alors que leurs aires urbaines, au sens de l'INSEE (aires regroupant les communes dont plus de 40% des actifs travaillent dans le pôle central) comportent respectivement 140 et 134 communes. L'une et l'autre ne rassemblent pas plus de 59,3% des habitants pour Tours et de 65% pour Orléans.

En toute hypothèse, un tel contexte justifie pleinement la nécessité de coopérations entre les métropoles et les territoires périurbains et semi-ruraux qui en dépendent, à la fois en tant que bassins d'emploi, aires de mobilité et plus largement espaces vécus. Toutefois, ne peut-on pas envisager le développement de relations de réciprocité à plus grande échelle, en y incluant des espaces ruraux plus éloignés, voire enclavés, et de plus faible densité ?

C'est en 2014 qu'ont été proposés pour la première fois, lors d'Assises de la ruralité organisées par le gouvernement, les contrats de réciprocité. L'ambition était de permettre la signature d'accords stratégiques entre territoires urbains et ruraux volontaires, en vue d'une plus grande cohésion entre territoires et de renforcer les politiques publiques, dans une logique « gagnant-gagnant » autour de projets fédérateurs (Delcros et al., 2020). Une première expérimentation, pilotée par une structure étatique, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET, transformé par la suite en Agence nationale de la cohésion des territoires—ANCT), fut alors engagée dans quatre binômes volontaires relevant de statuts et de périmètres divers. Cette expérimentation fut menée dans le cadre des contrats de plan État-régions (CPER) afin que l'État et les régions puissent accompagner la démarche.

En dépit des résultats mitigés de l'expérimentation, l'idée que les métropoles avaient des responsabilités vis-à-vis des territoires environnants moins denses fut reprise dans le Pacte État-métropoles signé le 6 juillet 2016 (Gouvernement de la République Française, 2016), par le premier ministre et les 15 présidents des métropoles déjà instituées à cette date en prévoyant que « chaque métropole établira un ou plusieurs contrats de coopération territoriale avec les territoires environnants sur une thématique liée ou non à la thématique d'innovation choisie ». Il s'agissait en fait de permettre la généralisation du principe des contrats de réciprocité.

Cette proposition s'inscrit dans le contexte plus global du renouvellement de la politique de contractualisation en France. Elle entérine le présupposé selon lequel les métropoles peuvent signer avec des territoires à faible densité des

contrats paritaires, sans temporalité prédéterminée, pour permettre des interactions territoriales dans de nombreux domaines.

Parmi l'ensemble des expérimentations conduites depuis 2016, celle de la Métropole Tours Val de Loire se distingue par son caractère innovant sur deux plans principaux :

- Celui de son extension territoriale, puisque l'expérience tourangelle concerne la Métropole de Tours et l'ensemble des 10 EPCI (établissements publics de coopération interterritoriale) du département d'Indre-et-Loire (Figure 5), ces derniers regroupant une population rurale ou semi-rurale presque équivalente à celle de la métropole elle-même. En général, les contrats de réciprocité ne sont signés par les métropoles qu'avec un seul territoire de leur aire d'influence. Mais Tours, en ouvrant le dispositif à l'ensemble des communautés de communes, a voulu mettre en œuvre une démarche intégratrice et systémique à l'échelle du département tout entier.
- Celui de son contenu pluri-thématique particulièrement large.

Figure 5. Carte des EPCI à fiscalité propre du département d'Indre-et-Loire en 2020.



Source : Direction départementale du territoire d'Indre-et-Loire (2020).

Encadré 3 : L'Indre-et-Loire, des territoires à forte identité et une jeune métropole expansive.

*L'Indre-et-Loire, l'un des six départements de la Région CVL, regroupe 273 communes, réparties sur 6126 Km<sup>2</sup>, abritant 607160 habitants en 2018, soit une densité de 99,2 Hab./Km<sup>2</sup>, légèrement inférieure à la moyenne française (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-37>).*

*La réalité actuelle du Département est celle d'un territoire à l'identité ancienne, d'une province historique, la Touraine, ayant constitué depuis l'occupation romaine, une entité politico-administrative singulière aux limites d'une très grande stabilité, à l'exception de quelques marges (Carrière, 2018). Désignée par Rabelais dans Pantagruel (1532) comme « Jardin de la France », la Touraine, devenue à la Révolution Département d'Indre-et-Loire, est traversée par le fleuve Loire, dont la vallée est classée au patrimoine mondial de l'Unesco en raison de la richesse de son patrimoine paysager et bâti (Les Châteaux de la Renaissance).*

*Mais le Département se caractérise aussi par son extraordinaire diversité de terroirs formant une mosaïque de territoires ruraux (Couderc et al., 1987), ce qui explique que les regroupements actuels en Communautés de communes extérieures à la Métropole de Tours, au nombre de 10, conservent souvent le nom originel de « Pays » et de territoires infra-provinciaux, contrastés tant au regard de leurs caractéristiques naturelles (géologiques, géomorphologiques et paysagères) que de leurs systèmes productifs et/ou de leur socio-culture. Ces territoires aux ressources spécifiques, notamment viticoles, conservent de fortes identités locales, en dépit de tous les facteurs favorisant comme partout l'homogénéisation des grands territoires, en particulier l'emprise croissante du fait urbain: l'aire urbaine de Tours, délimitée par l'intensité des flux domicile-travail, s'étale sur plus de la moitié de la superficie du Département.*

*La population municipale du chef-lieu du Département, Tours, ressortait à 139 507 habitants en 2020. Mais la ville, premier pôle universitaire de la région, est aussi le nœud central de la nouvelle intercommunalité que constitue Tours Métropole-Val de Loire, dépassant aujourd'hui les 300 000 habitants, soit la moitié du Département.*

*Tours Métropole-Val de Loire, et ses 22 communes, dont celle de Tours, rassemble près de la moitié de la population métropolitaine, s'étendant sur un territoire réparti sur les deux rives de la Loire. Les 21 communes péri-urbaines, soit s'inscrivent dans un continuum urbain et résidentiel, soit, pour les plus petites et les plus éloignées de la ville-centre, conservent certaines caractéristiques rurales (densité plus faible, présence forte d'une activité maraîchère et horticole, etc.). Sa gouvernance est assurée par un Conseil métropolitain composé de 87 membres titulaires et de 10 membres suppléants, issus des conseils municipaux des communes membres. Le nombre de conseillers métropolitains est établi proportionnellement à la population municipale de ses communes membres. Le Conseil métropolitain est actuellement présidé par le Maire de la seconde commune en termes démographiques de la Métropole, Joué-les-Tours (38 000 habitants).*



*C'est dans ce contexte d'un territoire départemental confronté à une forme de paradoxe entre, d'une part, un processus de développement monocentré (la seconde ville du Département hors métropole, Amboise, a moins de 14 000 habitants...), que conforte l'institutionnalisation d'une métropole expansive, et d'autre part, le maintien de territoires ruraux très diversifiés, à identité locale affirmée, que s'énoncent les enjeux d'un renouvellement, autour de la notion de réciprocité, des relations entre une métropole et sa périphérie, lato sensu, incluant aussi bien du péri-urbain que du rural à faible densité.*

Source : ATU 37 (2022).

C'est très rapidement, que, par délibération du conseil métropolitain du 22 octobre 2018, la métropole tourangelle s'est dotée d'un schéma métropolitain d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires, fixant les axes d'une stratégie de développement à long terme, dont le cinquième, transversal, se focalise sur les partenariats dans l'objectif « de consolider une communauté métropolitaine plurielle et unifiée [... permettant] de faire métropole » (Tours Métropole Val de Loire, 2018). Cet axe, ainsi défini, intègre les contrats de réciprocité comme relevant d'une stratégie métropolitaine, comme le suggère Gilli (2015, p. 30): « La complémentarité entre ville centre et territoires périphériques doit être considérée non pas comme une simple question de solidarité *ex-post* de cohésion sociale et d'égalité devant les services publics », mais comme « une question stratégique pour le développement à moyen terme du territoire dans son ensemble ».

Les contrats de réciprocité tourangeaux ont ainsi l'ambition d'instaurer un dialogue d'égal à égal permettant d'aborder des problématiques partagées. Négociés de façon bilatérale entre la métropole et chaque communauté de communes, les contrats s'articulent autour d'un tronc commun présentant les engagements réciproques et les axes de coopération pour une durée de 3 ans (2019-2021). Neuf thématiques sont proposées aux signataires: plan alimentaire territorial, développement économique, tourisme, marketing territorial, mobilité, énergie et déchets, prévention des risques d'inondation, culture, couverture 4G.

Les partenaires ruraux choisissent les thématiques de contractualisation bilatérale parmi les 9 (ramenées à 7 en 2019) proposées. La coordination entre les contrats est assurée par la Conférence des présidents des intercommunalités et l'Agence d'urbanisme de Tours.

S'il est malaisé de proposer un bilan de ces dispositifs interterritoriaux en cours d'application, on peut néanmoins relever qu'un certain nombre de projets emblématiques ont déjà pu être lancés (par exemple en matière de gestion des déchets et de promotion de l'économie circulaire). La démarche initiée paraît solide, et une nouvelle génération de contrats vient d'être lancée au niveau national (Union nationale de acteurs du développement local [UNADEL], 2020). En outre, dans le cadre de « l'accord de méthode État – régions » du Plan de relance consécutif à la pandémie, l'État et les régions se sont engagés le 30 juillet 2020 à « soutenir la coopération interterritoriale au travers d'un volet spécifique [du plan de relance] dédié à la réciprocité » (Régions de France, 2020, p. 12 de l'accord). Toutefois, des incertitudes subsistent quant à la portée de la procédure, qui tiennent à la nature même des contrats, dépourvus de financement propre et d'ingénierie dédiée. Autre limite très importante dans le contexte de la région CVL: les contrats de réciprocité ne « débordent » pas les limites du département d'Indre-et-Loire. C'est pourquoi le CESER (Carrière *et al.*, 2020, p. 86-87) a préconisé de les généraliser à tous les territoires et bassins de vie de la région, et d'élargir la démarche aux deux métropoles régionales. Ainsi, les intercommunalités rurales pourraient intégrer dans leurs projets des actions et des aménagements bénéficiant aux métropoles (plans alimentaires territoriaux, itinéraires cyclables, espaces récréatifs, structures d'accueil), tandis que les métropoles pourraient apporter des ressources financières et humaines aux territoires ruraux ne disposant pas d'une capacité d'ingénierie et d'une assistance technique suffisantes. C'est par ce type de coopération partenariale et proactive que les métropoles pourraient irriguer le territoire régional, de façon bien plus efficiente qu'à travers un illusoire « ruissellement » spontané.

Dans cette perspective, les contrats de réciprocité constituent une *véritable innovation dans le champ de l'action locale en faveur des territoires ruraux*, basée non plus sur une forme classique et tutélaire de soutien (et habituellement soumis à labellisation par l'État), mais sur des engagements réciproques partagés à partir des différents projets de territoire. L'exemple pionnier de Tours Métropole Val de Loire dans le département d'Indre-et-Loire, qui reste pour l'instant unique à cette échelle territoriale en France, illustre bien cette nouvelle approche d'une coopération réellement paritaire entre territoires urbains et ruraux.

Si un bilan complet et détaillé de ces contrats ne peut être mené à ce jour, en particulier en raison de retards pris dans l'application provoqués par la pandémie et le changement récent de la présidence de la métropole, il faut souligner que les contrats de réciprocité constituent un dispositif de coopération interterritoriale ayant vocation à se pérenniser tout en évoluant en fonction de l'expérience acquise. Il a en effet été décidé à l'unanimité du Conseil communautaire de proroger la première vague de contrats d'un an, et surtout d'engager les travaux d'élaboration d'une seconde vague de contrats à mettre en œuvre à partir de 2023 (signature prévue à l'automne 2022)<sup>5</sup>. Tous les EPCI ruraux sans exception, et en transcendant les divergences politiques, ont souscrit à cette proposition de la métropole, ce qui est révélateur de l'intérêt de la

---

<sup>5</sup> Entretien du 25/01/2022 avec le Directeur de l'Agence d'Urbanisme de Tours Métropole Val de Loire. L'Agence joue un rôle significatif d'accompagnement des co-contractants dans leur démarche d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des contrats.



démarche. De plus, il a été acté que les futurs contrats devaient renforcer leur contenu opérationnel dans des domaines essentiels pour la cohésion territoriale, notamment en matière de mobilité, pour mieux permettre aux habitants des territoires à faible densité d'en sortir plus aisément au quotidien, et, en matière de traitements des déchets, pour faire disparaître toute forme de décharge dans le département. Parallèlement, une réflexion plus prospective s'engage entre la métropole et les 10 EPCI pour limiter la concurrence territoriale par l'harmonisation de la fiscalité locale appliquée aux entreprises (CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Il a été indiqué, parallèlement, que les travaux devraient être menés de façon à assurer une meilleure articulation entre ces contrats et les documents d'urbanisme. Les contrats de réciprocité apparaissent ainsi comme un vecteur de coopération territoriale particulièrement incitatif de part et d'autre.

Sur la base de cette première expérimentation novatrice, le CESER – CVL préconise, pour sa part, que, dans le cadre d'une généralisation des contrats de réciprocité à l'ensemble des EPCI de la région, une part des ressources budgétaires des deux métropoles contribue à alimenter un fonds régional d'aide aux territoires, géré par le Conseil Régional. Il propose aussi d'engager une négociation tripartite associant métropoles, région et intercommunalités non métropolitaines dans le cadre d'une conférence territoriale dédiée à cette question. L'objectif ultime en serait que l'on puisse concevoir des projets de coopération multilatérale en rompant avec une démarche descendante et non coordonnée des métropoles vers leur *hinterland*.

#### 4.0 Conclusion

En Centre-Val de Loire, comme ailleurs, le fait métropolitain, tant sur le plan institutionnel que territorial, exige de renforcer les territoires à faible densité tout comme les villes petites et moyennes si l'on veut réduire les menaces de fracture. Les contrats de réciprocité peuvent y contribuer dans un jeu « gagnant-gagnant ». Les initiatives tourangelles montrent que la notion de réciprocité entre territoires métropolitains et non métropolitains peut s'accomplir dans des dispositifs stratégiques réellement innovateurs.

Nous n'ignorons pas que la formule des contrats de réciprocité ait pu être contestée dès leur lancement (Cesarini & Vuilletet, 2018), mais nous considérons le cas tourangeau assez exemplaire de ce que pourrait apporter, aux côtés des contrats de relance et de transition écologique (CRTE, mis en place par l'État fin 2021 et censés rassembler l'ensemble des dispositifs existants d'aide aux territoires), une contractualisation menée à l'initiative des territoires eux-mêmes (sans label ou « visa » étatique), dans la concertation et basés sur la reconnaissance simultanée des différences, mais aussi des complémentarités entre territoires.

C'est en même temps à la recherche de nouvelles formes de gouvernance interterritoriale que nous convie l'expérimentation de la réciprocité en Centre-Val de Loire. Cette gouvernance, nécessairement multi-échelles (spatiales, fonctionnelles et partenariales), appelle, à son tour, une réelle mutation de la manière dont sont habituellement pensées les relations entre acteurs territoriaux, c'est-à-dire verticales, univoques et contraignantes, pour ne pas dire « condescendantes » à l'égard des « petits territoires ». Ce ne sera sans doute pas le moindre des défis à relever en France si les régions et les métropoles veulent réellement « faire territoire ensemble » avec les citoyens et les acteurs de ces territoires pourtant essentiels à un développement régional authentiquement durable.



## Bibliographie

- ATU 37. (2022). *Carte des 22 communes de Tours Métropole Val de Loire* (TMVL). Tours, France : Agence d'urbanisme de Tours (Carte fournie gracieusement aux auteurs par la Direction de ATU 37).
- Bonnet, F., D'Albis, H., & Sotura, A. (2020). *Les inégalités de revenu entre les départements français depuis Cent ans* (Working paper n° 2020-15). École d'économie de Paris. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02536856/document>
- Bouba-Olga, O. (2019). *Pour un nouveau récit territorial*. Paris: PUCA, Les conférences POPSU. <https://hal.archives-ouvertes.fr/POPSU/hal-02188105v1>
- Bouba-Olga, O. (2021). Qu'est-ce que le « rural » ? Analyse des zonages de l'Insee en vigueur depuis 2020. *Géocofluences*, 25(mai). <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/grille-densite-zonage-aies-urbaines-definition-rural>
- Bouisset, C., & Vaucelle, S. (dir.) (2020). *Transition et reconfigurations des spatialités*. Bruxelles: PIE Peter Lang.
- Bourdeau-Lepage, L. (dir.) (2017). *Nature en ville - Désirs & Controverses*. Paris: La Librairie des territoires.
- Caillaud, B. Duplan, M., & Kressman A. (2021) *Un diagnostic des ruralités en région Centre-Val de Loire. Des analyses statistiques révélant des disparités territoriales*. Rapport CESER Centre-Val de Loire.
- Carrière, J.-P. (2012). Réflexions sur les dynamiques métropolitaines au Brésil et en Europe. Regards croisés. Dans L.-N. Tellier, & C. Vainer (dir.), *Métropoles des Amériques en mutation* (pp. 31–46). Québec: Presses Universitaires du Québec.
- Carrière, J.-P. (2018). La Touraine. Dans P. Allorant, J. Garrigues, & A. Borell (dir.), *Patrimoines en région Centre-Val de Loire, 250 personnages, Lieux, Moments* (pp. 222–227). Tours: Presses Universitaires François Rabelais.
- Carrière, J.-P. (dir.). (2020). *Métropolisation et cohésion régionale. Tours et Orléans peuvent-elles « faire métropole » ? Un défi régional en Centre-Val de Loire*. Rapport de la Section Prospective du CESER Centre-Val de Loire, Orléans. <https://www.asrdlf.org/pdf/PDFeve1506CN2.pdf>
- Carrière, J.-P., di Pietro, F., Hamdouch, A., Robert, A., & Serrano, J. (dir.) (2021a). *Faire nature en ville*. Paris: L'Harmattan.
- Carrière, J.-P., di Pietro, F., Hamdouch, A., Robert, A., & Serrano, J. (dir.) (2021b). *La transformation urbaine au prisme de la nature*. Paris: L'Harmattan.
- Carrière, J.-P., Hamdouch, A., & Iatu C. (dir.) (2016). *Développement durable des territoires*. Paris: Economica - Anthropos.
- Centre-Val de Loire. (2020). *Centre-Val de Loire, la Région 360°, SRADDET Centre-Val de Loire* (version adoptée et approuvée). <https://www.centre-valdeloire.fr/comprendre/territoire/centre-val-de-loire-la-region-360deg>

- Cesarini, J.-F., & Vuilletet, G. (2018). *Rapport d'information déposé en conclusion des travaux d'information de la mission d'information commune sur la préparation d'une nouvelle étape de la décentralisation en faveur du développement des territoires* (N° 1015). Paris : Assemblée nationale. [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/micterr/115b1015\\_rapport-information#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/micterr/115b1015_rapport-information#)
- CGET (2018). *Rapport sur la cohésion des territoires*. Paris: Commissariat général à l'égalité des territoires.
- Chauchefoin, P. (dir.) (2020). *Nouvelles régions et métropoles. La grande transformation ?* Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Colletis, G., & Pecqueur, B. (2018). Révélation des ressources spécifiques territoriales et inégalités de développement. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 993–1011. [https://doi.org/10.3917/reru.185.0993#xd\\_co\\_f=YWRmYmM0MWMtYWJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~](https://doi.org/10.3917/reru.185.0993#xd_co_f=YWRmYmM0MWMtYWJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~)
- Couderc, J.-M., Schule, A., Hubert, M., & Audi, P. (1987). *Dictionnaire des communes de Touraine*. Chambray: Éditions C.L.D.
- Courcelle, T., Fijalkow, Y., Taulelle, F., & Simoulin, V. (dir.) (2017). *Services publics et territoires. Adaptations, innovations et réactions*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Davezies, L. (2021). *L'État a toujours soutenu ses territoires*. Paris: Éditions du Seuil.
- Delcros, B., Husson, J.-F., Montaugé, F., & Vall, R. (2020). *Rapport d'information sur les collectivités territoriales, leviers du développement des territoires ruraux*. Paris: Sénat.
- Désaunay, C. (2020, 22 Septembre). La Covid, accélérateur de démétropolisation ? *Futuribles*. <https://www.futuribles.com/fr/article/la-covid-accelerateur-de-la-demetropolisation/>
- Direction départementale du territoire d'Indre-et-Loire. (2020). *Carte des EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2020*. <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-Territoriales/Intercommunalite/L-intercommunalite-en-Indre-et-Loire/L-intercommunalite-en-Indre-et-Loire>
- Doré, G. (2020a). Les régions françaises et le soutien aux territoires depuis 2020. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, (3), 533–554. [https://doi.org/10.3917/reru.203.0533#xd\\_co\\_f=YWRmYmM0MWMtYWJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~](https://doi.org/10.3917/reru.203.0533#xd_co_f=YWRmYmM0MWMtYWJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~)
- Doré, G. (2020b). Quelles coopérations entre les métropoles et les territoires ruraux en France ? Les pactes État-métropoles et l'expérimentation des contrats de réciprocité. *L'Information Géographique*, 83(4), 55–78. [https://doi.org/10.3917/lig.904.0055#xd\\_co\\_f=YWRmYmM0MWMtYWJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~](https://doi.org/10.3917/lig.904.0055#xd_co_f=YWRmYmM0MWMtYWJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~)
- Doré, G., & Chahid, M. (2019). Le renouvellement de la contractualisation territoriale de l'Etat français : les contrats de ruralité. *Économie Rurale*, 369, 103–118. <https://doi.org/10.4000/economierurale.7060>
- Fondation Mutualia. (2020). *Engagement des entreprises en ruralités – Livre Blanc*. [https://www.mutualia.fr/flippingbook/UMG/RAPPORT\\_RURALITES\\_MGO/2/](https://www.mutualia.fr/flippingbook/UMG/RAPPORT_RURALITES_MGO/2/)

- Forest, J., & Hamdouch, A. (dir.) (2015). *Quand l'innovation fait la ville durable*. Lausanne: Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- Gilli, F. (2015). Les territoires de l'innovation... ne sont pas ceux qu'on croit. *L'Économie politique*, 68(4), 20–35. [https://doi.org/10.3917/leco.068.0020#xd\\_co\\_f=YWRmYmM0MWMtYWJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~](https://doi.org/10.3917/leco.068.0020#xd_co_f=YWRmYmM0MWMtYWJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~)
- Gouvernement de la République Française. (2016). *Pacte Etat-métropoles. L'innovation au service des territoires*. <https://www.gouvernement.fr/actualite/pacte-etat-metropoles-l-innovation-au-service-des-territoires>
- Grimault, V. (2020a). *La Renaissance des campagnes. Enquête dans une France qui se réinvente*. Paris: Le Seuil.
- Grimault, V. (2020b, 23 Novembre). Le monde rural sous-estime son potentiel et ses réussites. [Interview] *Le Monde*. [https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2020/11/23/le-monde-rural-sous-estime-son-potentiel-et-ses-reussites\\_6060815\\_4497916.html](https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2020/11/23/le-monde-rural-sous-estime-son-potentiel-et-ses-reussites_6060815_4497916.html)
- Guéringer, A., Hamdouch, A., & Wallet, F. (dir.) (2016). Foncier et développement des territoires ruraux et périurbains en France. N° spécial, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 4, 693–712. [https://doi.org/10.3917/reru.164.0693#xd\\_co\\_f=YWRmYmM0MWMtYWJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~](https://doi.org/10.3917/reru.164.0693#xd_co_f=YWRmYmM0MWMtYWJkZC00Y2UyLTg5ZWYtMTc3MDJlOTRmY2Nh~)
- Gumuchian, H., & Pecqueur, B. (2007). *La ressource territoriale*. Paris: Economica.
- Hamdouch, A. (2005). Émergence et légitimité des institutions, coordination économique et nature de la rationalité des agents. *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, 18(2), 227–259. <https://doi.org/10.1080/13511610500096558>
- Hamdouch, A. (2020). Nature et Ville : L'impossible compromis ? *Risco – Revista de Pesquisa em Arquitetura e Urbanismo (Revue de Recherche en Architecture et Urbanisme)*, 18(2), 1–13. <https://doi.org/10.11606/issn.1984-4506.v18i2p1-13>
- Hamdouch, A., Demazière, C., & Banovac, K. (2017). The socioeconomic profiles of small and medium-sized towns: Insights from European case studies. *TESG-Journal of Economic and Social Geography*, 108(4), 456–471. <https://doi.org/10.1111/tesg.12254>
- Hamdouch, A., Nyseth, T., Demazière, C., Førde, A., Serrano, J., & Aarsæther, N. (dir.). (2017). *Creative approaches to planning and development. Insights from small and medium-sized towns in Europe*. Londres et New York: Routledge.
- Hamdouch A., & Nyseth T. (dir.) (2022, à paraître). Institutional Innovation and Urban Transformation. Special issue, *CITIES*.
- Hamdouch, A., & Zuindeau, B. (dir.) (2010a). Editorial: Sustainable development, 20 years on: methodological innovations, practices and open issues. *Journal of Environmental Planning and Management*, 53(4), 427–438. <https://doi.org/10.1080/09640561003694286>
- Hamdouch, A., & Zuindeau, B. (dir.) (2010b). Introduction. Diversité territoriale et dynamiques socio-institutionnelles du développement durable : une mise en perspective. *Géographie, Économie, Société*, 12(3), 243–259.

- Institut national de la statistique et des études économiques [INSEE]. (2020). *Bilan économique de la région Centre Val-de-Loire 2019*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4475856?sommaire=4475954>
- Institut national de la statistique et des études économiques [INSEE]. (2021). *La périurbanisation s'étend sur l'espace rural*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5360830>
- Institut national de la statistique et des études économiques [INSEE]. (2022). *Comparateur de territoire. Département d'Indre-et-Loire*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-37>
- Janin, C., Peyrache-Gadeau, V., Landel, P.-A., Perron, L., Lapostolle, D., & Pecqueur, B. (2015). L'approche par les ressources : pour une vision renouvelée des rapports entre économie et territoire. Dans A. Torre, & D. Vollet (dir.), *Partenariats pour le développement territorial* (pp. 149–164). Paris: Éditions Quae.
- Journal officiel de la République française (JORF). (2021). LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. JORF, n° 196 du 24 août 2021. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>
- Klein, J.-L., Pecqueur, B., Koop, K., & Soussi, S. A. (dir.). (2016). *L'innovation locale à l'épreuve du global*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Mainet, H., & Rieutort, L. (dir.). (2021). *Métropoles, villes intermédiaires et espaces ruraux. Quelles interactions au service du développement territorial ?* Clermont-Ferrand: Presses Universitaires Blaise Pascal.
- Moulaert, F., MacCallum, D., Mehmood, A., & Hamdouch, A. (dir.). (2013). *The International Handbook on Social Innovation – Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research*. Cheltenham, United Kingdom: Edward Elgar Publishing.
- Nyseth, T., & Hamdouch, A. (dir.). (2019). The transformative power of spatial planning through social innovation. Special issue, *Urban Planning*, 4(1). <https://www.cogitatiopress.com/urbanplanning/issue/view/121>
- Porte, E. (2021, 29 Avril). *La périurbanisation s'étend sur l'espace rural* (n° 43). Insee Flash Centre-Val de Loire.
- PUCA. (2022). *Exode urbain ? Petits flux, grands effets. Les mobilités résidentielles à l'ère (post)-covid*. Programme POPSU (Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines). Paris: Plan Urbain Construction Architecture (PUCA), 22 février 2022. <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/exode-urbain-realisation-d-une-etude-sur-les-a2388.html>.
- Régions de France. (2020). *Signature d'un accord de méthode Etat -régions*. Paris : auteure. <https://regions-france.org/actualites/actualites-nationales/signature-accord-de-methode-etat-regions/>
- Shearmur, R. (2014). Le triomphe des métropoles ? Et si l'innovation métropolitaine n'était qu'un mythe. Dans J.-L. Klein & R. Guillaume (dir.), *Vers une nouvelle géographie économique* (pp. 93–126). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Taullele, F. (dir.) (2012). Le délaissement du territoire. Quelles adaptations des services publics dans les territoires ruraux ? *Sciences de la Société*, (86). <https://doi.org/10.4000/sds.1629>

- Tellier, L.-N., & Vainer, C. (2012). *Métropoles des Amériques en mutation*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Tommasi, G. (2018, Avril 27). La gentrification rurale, un regard critique sur les évolutions des campagnes françaises. *Géococonfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/gentrification-rurale>
- Tours Métropole Val de Loire. (2018, 22 Octobre). *Délibération du conseil métropolitain portant adoption du schéma métropolitain d'aménagement, de développement durable et à l'égalité des territoires* [séance].
- Union nationale de acteurs du développement local [UNADEL]. (2020, Juin). En Touraine, 10 contrats de réciprocité pour une coopération inédite. *Écoutes territoriales*. <https://unadel.org/wp-content/uploads/2020/07/fiche-territoire-touraine-web.pdf>
- Vanier, M. (2020, 14 Décembre). Deux cartes pour regarder la France au fond des yeux. *Slate*. <http://www.slate.fr/story/198142/cartes-france-urbains-ruraux-cam-pagnes-villes-territoires-insee-geopolitique-habitants>
- Viard, J. (2021). *La révolution que l'on attendait est arrivée*. La Tour d'Aigues: Éditions de L'Aube.